NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2027

Province de Liège

Note de politique générale 2027

2027 : La Province en action

Une école, une caserne, un équipement sportif, un service d'aide, un cours d'eau, une formation aux métiers de l'urgence, une bibliothèque, un internat, un site touristique ou encore un lieu culturel : l'action publique provinciale se trouve là où les citoyens ne l'attendent pas toujours et répond à des besoins concrets. En 2027, la Province de Liège entend continuer à faire de cette proximité sa force et de son action quotidienne une réponse aux évolutions de notre société.

Les dernières années ont rappelé combien un territoire doit pouvoir compter sur des services publics capables de s'adapter. Les crises sanitaires, les événements climatiques, les inondations ou bien encore récemment l'incendie qui a touché les Fagnes en ont été une illustration particulièrement forte.

Au-delà de l'urgence, ces évènements nous ont rappelé l'importance de la prévention, de la formation et de la capacité collective à intervenir face à des phénomènes dont les conséquences peuvent dépasser largement les frontières communales. Le financement des zones de secours, l'investissement dans la formation des pompiers, la mutualisation des moyens et le futur dispatching commun s'inscrivent dans cette volonté de renforcer durablement notre capacité à protéger la population. Par les investissements qu'elle mène au quotidien, la Province contribue déjà à cette adaptation, en renforçant aujourd'hui les services, les équipements et les infrastructures qui permettront de répondre aux besoins de demain. La Province est une entité en mouvement qui s'est toujours adaptée aux évolutions de son territoire, aux besoins de sa population et aux défis qui se présentent aux pouvoirs locaux.

Le budget provincial est ainsi bien davantage qu'un exercice comptable. Il témoigne surtout d'une institution qui a su évoluer et qui entend continuer à le faire. Le budget 2027 est présenté à l'équilibre à l'exercice global tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Cette rigueur est ce qui permet précisément de préserver une capacité d'investissement et d'action.

Cette capacité d'action repose aussi sur une politique d'investissements qui permet de préparer concrètement l'avenir. En 2027, le budget d'investissement et de travaux s'élève à 54.933.511,00 €. Ce montant traduit la volonté de continuer sa modernisation.

Cet engagement se retrouve également dans les investissements consacrés à l'enseignement. Rénover l'internat de La Reid, créer à Herstal un pôle réunissant enseignement secondaire, formation pour adultes et services de Guidance, transformer Malvoz pour accueillir les formations en horaire décalé ou développer les infrastructures du Val Benoit, c'est préparer les conditions dans lesquelles les générations futures apprendront, se formeront et entreront dans la vie professionnelle.

La Province agit également sur ce qui contribue à la qualité de vie et à l'identité de son territoire. Les infrastructures sportives, le développement de nouveaux hébergements à Palogne, le Festival La BD devenu annuel, le projet Kollector ou encore la rénovation du parcours permanent du Musée de la Vie wallonne montrent que l'action provinciale ne se limite pas à gérer l'existant. Elle consiste aussi à créer les conditions permettant à la culture, au sport, au tourisme et à la création de continuer à vivre et à se développer.

En 2027, la Province en action c'est répondre avec rigueur aux défis de demain.

Des projets d'investissement au service des ambitions provinciales

La Province entend désormais engager concrètement la mise en œuvre de sept projets d'investissement prioritaires. Leur réalisation nécessite de pouvoir mobiliser, dans des délais maîtrisés, les compétences techniques et l'expertise indispensables à la conduite de projets d'une telle ampleur.

Dans ce cadre, la Province s'appuie sur une collaboration établie avec ECETIA, qui dispose notamment de marchés-cadres conclus avec des prestataires spécialisés tout en assurant une conduite maîtrisée des études, des coûts et des délais.

I. IPES Huy – Rénovation complète du site

La Province prévoit d'engager un important chantier de rénovation de l'IPES de Huy afin de moderniser durablement ses infrastructures et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et du personnel. L'intervention portera sur l'ensemble des façades du bâtiment, avec des travaux d'isolation et d'étanchéité permettant également d'améliorer les performances et le confort du site. Cette rénovation entraînera de facto une intervention sur les espaces intérieurs, notamment au niveau des gaines techniques, du système de chauffage et des faux-plafonds. La cour fera également l'objet d'une rénovation afin d'améliorer les espaces extérieurs et les conditions de vie au sein de l'établissement.

Ce chantier répond à une nécessité au regard du positionnement de l'IPES de Huy et de sa fréquentation. À travers cet investissement, la Province entend renforcer la qualité de ses infrastructures scolaires et offrir aux élèves comme aux équipes éducatives un environnement adapté aux besoins de l'enseignement d'aujourd'hui et de demain.

II. La Rotonde des Chiroux – Rénovation complète du site

Depuis mai 2023, les services Culture et Bibliothèques ont été transférés au B3. Le bâtiment accueille depuis lors des occupations culturelles temporaires. En 2026 la Province de Liège a décidé de mettre en vente l'immeuble Kennedy et de conserver la Rotonde du bâtiment « Chiroux » pour le convertir en un usage administratif. Ce bâtiment présente en effet un potentiel de rénovation et de réaffectation important qui permettra de centraliser un nombre important de services provinciaux. La reconversion de ce site sera dès-lors au cœur des priorités d'investissements de cette législature.

III. Malvoz – Rénovation complète du site

La Province prévoit de transformer les locaux de Malvoz afin d'y accueillir l'IPEFA, site de Liège, dont les besoins en matière de formation sont en progression constante. Ce projet permettra de disposer d'un bâtiment spécifiquement dédié aux cours organisés en horaire décalé, en soirée et le samedi, offrant ainsi des conditions d'accueil mieux adaptées aux étudiants et évitant l'utilisation du site du Barbou, notamment de son internat. Le futur site comprendra des classes de différentes capacités, des locaux spécialisés pour les formations en soins infirmiers, un laboratoire de simulation, ainsi que les espaces nécessaires à la vie étudiante et au fonctionnement administratif de l'établissement. Une attention particulière sera également portée aux espaces de convivialité, avec une cafétéria, une salle des professeurs et un réfectoire. Cette réorganisation permettra parallèlement d'optimiser l'utilisation du site du Barbou au profit des formations de la HEPL, notamment pour les laboratoires, la kinésithérapie et l'ergothérapie. Le projet de Malvoz s'inscrit ainsi dans une volonté de moderniser les infrastructures de formation tout en améliorant leur utilisation et leur complémentarité.

IV. IPEA La Reid – Construction d'un nouvel internat et rénovation de l'infrastructure d'accueil actuelle

Ce chantier d'importance répond à une triple ambition. Face à la vétusté du bâtiment, il s'agit en priorité d'offrir aux internes des conditions de vie modernes et confortables. Ensuite, afin de répondre à la forte demande dans le secondaire, la capacité de l'internat sera doublée. Et enfin, les internes du supérieur, actuellement logés hors site, seront rapatriés vers cette infrastructure, afin de faire du Campus de la Reid un véritable lieu de vie des étudiants.

V. Gîte de Vieuxville – Construction d'un nouveau gîte

Dans le prolongement de la réflexion menée sur le projet de gîte à Vieuxville, la Province poursuit sa réflexion autour d'un nouveau projet d'hébergement sur le terrain situé face à la Ferme de la Bouverie. Cette infrastructure durable et polyvalente pourra répondre aux besoins des écoles, groupes et familles, tout en améliorant les conditions d'accueil et l'accessibilité. Elle intégrerait des équipements modernisés et favorisant l'autonomie énergétique, tout en permettant d'engager progressivement la rénovation des hébergements actuels du Domaine de Palogne. Dans cette perspective, l'ancien gîte de Vieuxville connaîtra également une nouvelle affectation et sera mis en vente.

VI. Complexe scolaire – Création d'une nouvelle implantation

La Province prévoit de développer à Herstal un pôle provincial regroupant, au sein d'un même ensemble, une nouvelle école d'enseignement secondaire, un institut de formation pour adultes ainsi que les services de la Guidance.

Le projet intégrera également les espaces nécessaires à la vie scolaire, notamment une salle de sport, une bibliothèque, un espace numérique, des réfectoires et des locaux spécialisés.

VII. Val Benoit – Acquisition et transformation du site pour développer un pôle Basket et un complexe scolaire

La Province poursuit la réflexion autour de deux infrastructures structurantes au Val Benoit. La première vise la création d'une infrastructure dédiée au basket-ball, adaptée tant à la pratique quotidienne qu'au sport de haut niveau et à l'accueil de compétitions internationales.

La seconde prévoit de regrouper les formations du Département « Sciences et Techniques » au sein d'un nouveau bâtiment.

Sport, enseignement et rénovation des bâtiments : investir pour l'avenir

I. Des infrastructures sportives à hauteur des grands événements

La valorisation des sites sportifs reste une priorité. Les travaux programmés au budget 2027 poursuivent un double objectif : améliorer les infrastructures mises à disposition des différents usagers, les rendre accessible au plus grand nombre mais également doter la Province d'équipements capables d'accueillir des événements internationaux d'envergure.

À Huy, la Province Raquettes Arena a pour vocation d'accueillir à terme l›Ethias Province Open, premier Challenger 50 de Belgique, ainsi que d'autres tournois ATP ou encore des rencontres de Coupe Davis.

Du côté de la Province Ballons Arena, les aménagements permettront d'accueillir des rencontres de la BNXT League et ouvriront la porte à des matchs des équipes nationales de basket-ball et de volley-ball, tant chez les jeunes que chez les seniors.

La Province Naimette Arena, quant à elle, se prépare à recevoir des matchs internationaux de rugby.

II. Poursuite de la rénovation des sanitaires dans les établissements scolaires et les internats

Lancé en 2026, le vaste projet de rénovation des sanitaires dans les établissements d'enseignement provinciaux se poursuit en 2027. Les premiers travaux sont en cours sur trois sites jugés prioritaires : l'IPEA La Reid, l'EP Herstal et l'IPES Seraing, sur le site de Jemeppe. Ils ouvrent la voie aux chantiers suivants prévus en 2027.

Par ce projet de grande ampleur, la Province entend garantir des installations modernes et fonctionnelles à l'ensemble des élèves, des équipes enseignantes et éducatives. Car investir dans les bâtiments scolaires c'est investir dans la qualité de l'enseignement.

III. Gestion du personnel d'entretien et de cuisine

Dans un souci d'efficacité et de bonne communication entre le personnel de terrain et les établissements scolaires, la gestion du personnel d'entretien et de cuisine a été confiée à la cellule stratégique du même nom.

Initié à titre de projet pilote à la HEPL et à l'IPES de Hesbaye, ce nouveau mode de gestion a livré des conclusions positives. Fort de ces résultats, il est étendu, dès la rentrée scolaire, à l'ensemble des établissements scolaires (internats compris) des zones géographiques de Liège 1 et 2.

Patrimoine, culture et tourisme : faire vivre et évoluer notre territoire

I. Réseaux points-nœuds cyclistes et pédestres

La Province poursuivra le développement, l'adaptation et l'entretien de son réseau cyclable en points-nœuds. Les extensions programmées concerneront notamment les connexions avec le centre et les quais de Liège, le secteur Sart-Tilman–Neupré–Anthisnes ainsi que le développement du réseau dans le Condroz, en concertation avec les acteurs locaux. La qualité du réseau existant restera parallèlement une priorité, au travers de sa surveillance, de son entretien et de son adaptation aux nouvelles infrastructures cyclables. La Province s'engagera également pleinement dans le développement des réseaux pédestres en points-nœuds. Les projets initiés dans les arrondissements de Verviers et de Liège entreront dans une nouvelle phase opérationnelle, avec pour ambition de construire progressivement un maillage cohérent dépassant les frontières communales. Des contacts seront parallèlement concrétisés avec les villes et communes des territoires de Huy-Waremme, afin d'étudier l'extension de cette dynamique et de tendre, à terme, vers un réseau pédestre structuré à l'échelle de l'ensemble du territoire provincial.

II. Le Festival LaBD devient annuel

Le mois d'avril est désormais consacré à la bande dessinée en Province de Liège. Dès 2027, le Festival LaBD deviendra un rendez-vous annuel. Compte tenu du succès rencontré par l'appel à projets initié lors de l'édition 2026, il a été décidé d'en relancer un pour l'édition 2027. L'objectif de cette manifestation est de faire de la bande dessinée une fête collective, partout sur notre territoire, en mettant en lumière les artistes, associations, bibliothèques, centres culturels, librairies et globalement tous les acteurs qui font vivre le 9e art. Des animations et rencontres « grand public » mettront en valeur la bande dessinée et compléteront avec cohérence le festival lui-même axé sur l'émergence.

III. Kollector

La reconversion du bâtiment « Kurth » en un pôle d'art contemporain et de métiers d'art se poursuit. Ce lieu centralisera la collection artistique de la Province de Liège et proposera un large programme de médiation. Il abritera également des ateliers, des formations et pourrait aussi accueillir des résidences d'artistes. Grâce à des appels à projets et des expositions, le site soutiendra la création émergente et les métiers d'art d'excellence, tout en soutenant des filières professionnelles en collaboration avec les acteurs de la formation. Le travail de scénographie prendra fin début 2027 pour permettre un accueil du public durant le second semestre de l'année.

IV. Rénovation du parcours permanent du Musée de la Vie Wallonne

Cette rénovation débutée en 2026 est l'un des projets majeurs du Musée durant cette législature. L'objectif est de créer un parcours dynamique, agile et centré sur les usagers. Il vise à permettre un dialogue entre publics, objets et contenus pour permettre le débat, élargir les horizons et ainsi rester un lieu culturel ancré dans les réalités sociétales de son époque. En 2027, le travail de sélection de contenus, propos et objets et de scénographie se poursuivra afin qu'au cours du second semestre les premiers travaux de rénovation puissent débuter.

Santé, affaires sociales et zones de secours : renforcer les services au cœur du territoire

I. ALISS 2.0 : une plateforme pour connecter les citoyens, les professionnels et les acteurs de terrain

La Province poursuivra la transformation d'ALISS afin d'en faire la plateforme numérique de référence du secteur santé-social sur le territoire provincial.

L'ambition est de proposer un outil moderne, intuitif et collaboratif permettant aux citoyens d'identifier facilement les ressources disponibles et aux professionnels de mieux travailler ensemble. Au-delà de sa fonction de répertoire, ALISS a vocation à devenir un véritable espace de mise en réseau des acteurs, de partage d'informations et de valorisation des initiatives développées sur le territoire.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de simplification, d'accessibilité et de renforcement des collaborations au bénéfice des citoyens comme des professionnels.

II. Faire émerger les solutions de demain en santé et affaires sociales

Face aux évolutions démographiques, sociales et sanitaires que connaît notre territoire, la Province souhaite se donner les moyens d'accompagner l'émergence d'initiatives ambitieuses et porteuses d'avenir.

L'objectif est de soutenir des projets structurants développés par les forces vives du territoire, qu'il s'agisse d'associations, d'institutions, de partenariats ou d'autres acteurs engagés dans la recherche de réponses concrètes aux défis de demain.

Cette démarche vise à encourager l'expérimentation, la créativité et la coopération autour des grands enjeux sociétaux qui touchent les citoyens. Elle permettra à la Province de jouer pleinement son rôle de catalyseur de solutions innovantes et d'accompagnateur des dynamiques collectives qui renforcent la cohésion sociale, le bien-être et la qualité de vie sur notre territoire.

III. Site de Saint-Laurent : continuer à construire le grand carrefour provincial Santé et Affaires sociales

La Province poursuivra les investissements engagés sur le site de Saint-Laurent afin de consolider un pôle unique rassemblant l'ensemble des services provinciaux actifs dans les domaines de la santé et des affaires sociales.

Les travaux programmés dans les différentes ailes permettront non seulement d'améliorer les conditions d'accueil des services provinciaux, mais également de renforcer l'attractivité du site pour de futurs partenaires institutionnels ou associatifs.

Saint-Laurent a vocation à devenir un véritable lieu de coopération, d'innovation et de construction de projets communs au service de la population. L'ambition est de créer un écosystème favorisant les synergies entre acteurs, l'émergence de nouvelles initiatives et le développement de réponses concertées aux enjeux sanitaires et sociaux du territoire.

Saint-Laurent constituera le pôle provincial de référence où se rencontrent expertise, partenariats et actions concrètes au bénéfice des citoyens.

IV. Zones de secours : un engagement financier inédit, une Province qui organise la capacité collective

Depuis que la Région wallonne a confié aux provinces la reprise du financement des zones de secours, la Province de Liège a renforcé son rôle en matière de sécurité civile. Au-delà de l'effort financier, elle entend favoriser les synergies entre les six zones et développer des outils communs au service de l'efficacité opérationnelle.

En 2020, l'intervention provinciale s'élevait à 11,9 millions d'euros. Elle atteint 51 millions d'euros en 2025 et s'élèvera à 55,6 millions d'euros en 2026, avec une trajectoire jusqu'à 90 millions d'euros en 2029. Cet effort impose de veiller à ce que chaque euro supplémentaire renforce concrètement les capacités sur le terrain.

Le dispatching commun constitue le chantier phare de cette législature. Il doit permettre d'améliorer la circulation de l'information et la coordination des moyens à l'échelle provinciale, notamment lorsque plusieurs zones doivent intervenir. La Province travaille également à la mutualisation de certaines fonctions administratives, logistiques et techniques.

Ces projets traduisent une même volonté : mieux organiser les moyens, renforcer la coordination et transformer l'effort financier en capacités concrètes au service des services de secours et de la population.

Patrimoine, production locale et formation pompiers : rigueur face aux défis de demain

I. Un patrimoine immobilier rationnel

La Province entend poursuivre ses efforts de regroupement de ses services en des lieux qui proposent une capacité d'accueil du public accrue et un confort amélioré pour ses agents. Ainsi, 2027 permettra de voir le bâtiment Opéra, bien trop vétuste et destiné à une mise en vente, se vider de ses occupants au profit d'un Charlemagne rénové tandis que le site de Saint-Laurent rentabilisera davantage ses importantes surfaces en accueillant des équipes issues de plusieurs endroits. En matière d'Enseignement, les projets PRR de Seraing et Huy seront finalisés, de même que le nouveau bâtiment de la HEPL dans le quartier Bavière. Dans cette logique d'adaptation renforcée des infrastructures provinciales, de nombreux investissements de rénovation et d'amélioration énergétique seront poursuivis afin de proposer à chacun des espaces dignes d'une Province moderne.

II. Un accompagnement du territoire dans sa résilience climatique

En tant que pouvoir supralocal, la Province de Liège coordonne les efforts de son territoire en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique. Que ce soit en diffusant les initiatives inspirantes et reproductibles grâce à ses concours, en soutenant les démarches de ses Communes via un suivi personnalisé des projets nés de POLLEC, en endossant le rôle de « laboratoire d'idées » en son sein, en luttant – en association avec les autres niveaux de pouvoir – contre les espèces invasives ou en renforçant, par le travail quotidien de son Services des Cours d'eau, des bassins hydrographiques capables d'absorber les aléas des crues par un retour aux mécanismes naturels de ces milieux.

III. Un produire et consommer local accru

Plus que jamais, les Services agricoles provinciaux défendront une agriculture locale et diversifiée, ancrée dans les réalités de notre territoire. Autrement dit, ils accompagneront les producteurs locaux dans leurs projets de différenciation, depuis le début du processus jusqu'à l'assiette du consommateur. Via les outils que sont le Laboratoire, l'ASBL Promogest, la Cellule Maraichage ou celle des Petits Producteurs, ils interviendront précisément où le besoin d'appui se fait sentir. Dans la même logique, ils s'assureront d'avoir toujours un coup d'avance sur l'agriculture de demain en étant à l'affut des nouvelles pratiques et en les propageant via les formations dispensées par le CPFAR ou les essais du centre pilote Végémar. Enfin, pour être certaine de couvrir l'ensemble de son territoire et pour renforcer la dynamique centrée autour de la biodiversité, la Province déploiera un pôle orienté vers cette thématique en zone herbagère, sur le site d'Argenteau.

IV. Les métiers de l'urgence au cœur de la Formation

La formation des policiers, des pompiers et des ambulanciers ne cesse d'être au centre de l'attention, tant au regard de l'implication croissante de la Province de Liège dans le financement et la coordination des zones de secours qu'au vu de la complexification des missions de ces corps de métiers, de plus en plus impliqués dans les crises que traversent nos sociétés (crises sanitaires, climatiques, géopolitiques, sans oublier les risques en matière de cybersécurité). L'incendie qui a récemment frappé les Fagnes a, plus que jamais, mis en évidence la nécessité de disposer de pompiers formés à faire face aux catastrophes naturelles, dont le réchauffement climatique accentue la fréquence et l'intensité. Une formation adaptée à ces nouveaux risques, une approche pluridisciplinaire et une concertation accrue avec le secteur de l'urgence sont au cœur de nos ambitions pour 2027. L'École provinciale d'Administration doit, elle aussi, s'adapter aux besoins actuels, en regard de la réforme de la fonction publique locale.

La Province en action : renforcer l'information de proximité

I. Médias locaux : renforcer l'information de proximité

En 2026, la Province a développé une première série de capsules vidéo destinées à mettre en lumière les services dont bénéficient quotidiennement les citoyens sans toujours en connaître l'origine. Cette expérience a démontré tout l'intérêt de formats courts, accessibles et ancrés dans le terrain pour mieux faire connaître l'action provinciale. En 2027, l'ambition sera d'aller plus loin en développant, en collaboration avec les télévisions et les radios locales, une communication audiovisuelle davantage tournée vers la proximité et le quotidien des citoyens. Il s'agira notamment de valoriser la diversité des missions exercées par la Province, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la culture, de la gestion des cours d'eau ou encore des nombreux services qui contribuent chaque jour à la qualité de vie de la population.

Cette démarche permettra également de mieux reconnaître le rôle joué par les radios locales indépendantes, qui constituent des acteurs essentiels de l'information de proximité et de la vie culturelle et citoyenne. La Province souhaite ainsi encourager leurs initiatives en matière d'éducation permanente.

À travers ce soutien aux médias locaux, la Province entend renforcer la visibilité de son action, soutenir une information de proximité pluraliste et accessible et créer de nouvelles passerelles avec les acteurs locaux, afin que chaque citoyen puisse mieux comprendre les services et les missions qui sont assurés au quotidien.

II. Modernisation du centre du traitement du linge

La Province poursuit la modernisation de son centre de traitement du linge afin de renforcer progressivement ses capacités et de répondre aux besoins des services de secours et d'urgences. Le déploiement de cette infrastructure dans sa version modernisée permettra d'assurer l'entretien des tenues de feu, dans des conditions adaptées aux exigences particulières de ces équipements. À terme, l'objectif est de pouvoir traiter l'ensemble des tenues de pompiers des zones du territoire de la Province de Liège.

NOTE TECHNIQUE

BUDGET 2027

BUDGET ORDINAIRE

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la « Nouvelle Comptabilité provinciale » telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Les regroupements opérés restent les suivants :

- **Non imputables aux fonctions**
 Recettes et dépenses générales
 Dette générale
 Fonds
 Impôts
 Assurances

- **Administration générale**
 Autorités provinciales
 Administration provinciale
 Patrimoine privé
 Services généraux
 Calamités et étranger

- **Ordre public et sécurité**

- **Communications, Voies navigables**
 Communications routières
 Voies navigables – hydraulique

- **Economie**
 Economie, Commerce et artisanat
 Industrie et énergie
 Tourisme

- **Agriculture**

- **Enseignement**
 Enseignement – Affaires générales
 Centres Psycho-médico-sociaux
 Enseignement secondaire
 Enseignement supérieur
 Enseignement pour handicapés

- **Culture, Loisirs, Cultes et laïcité**
 Complexes de délassement
 Formation de la jeunesse
 Culture, loisirs, fêtes et cérémonies
 Sports, délassements de plein air, parcs
 Arts
 Cultes et laïcité

- **Action sociale et Santé publique**
 Interventions sociales et famille
 Soins de santé
 Hygiène et salubrité publique

- **Logement et aménagement du territoire**

ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 166.739.805,00€.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2026 ordinaire se présente comme suit :

1.- Recettes du budget ordinaire :

- Recettes de prestations : 15.997.372,00 €
- Recettes de transferts : 369.077.472,71 €
- Recettes de dette : 19.739.973,00 €

Soit un total de **404.814.817,71 €**

Comparativement au budget initial 2026 (391.562.371,38€), les recettes ordinaires augmentent de **3.38 %**.

2.- Dépenses du budget ordinaire :

- Dépenses de personnel : 236.258.110,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 54.586.928,00 €
- Dépenses de transferts : 84.339.250,05 €
- Dépenses de dette : 14.173.675,00 €

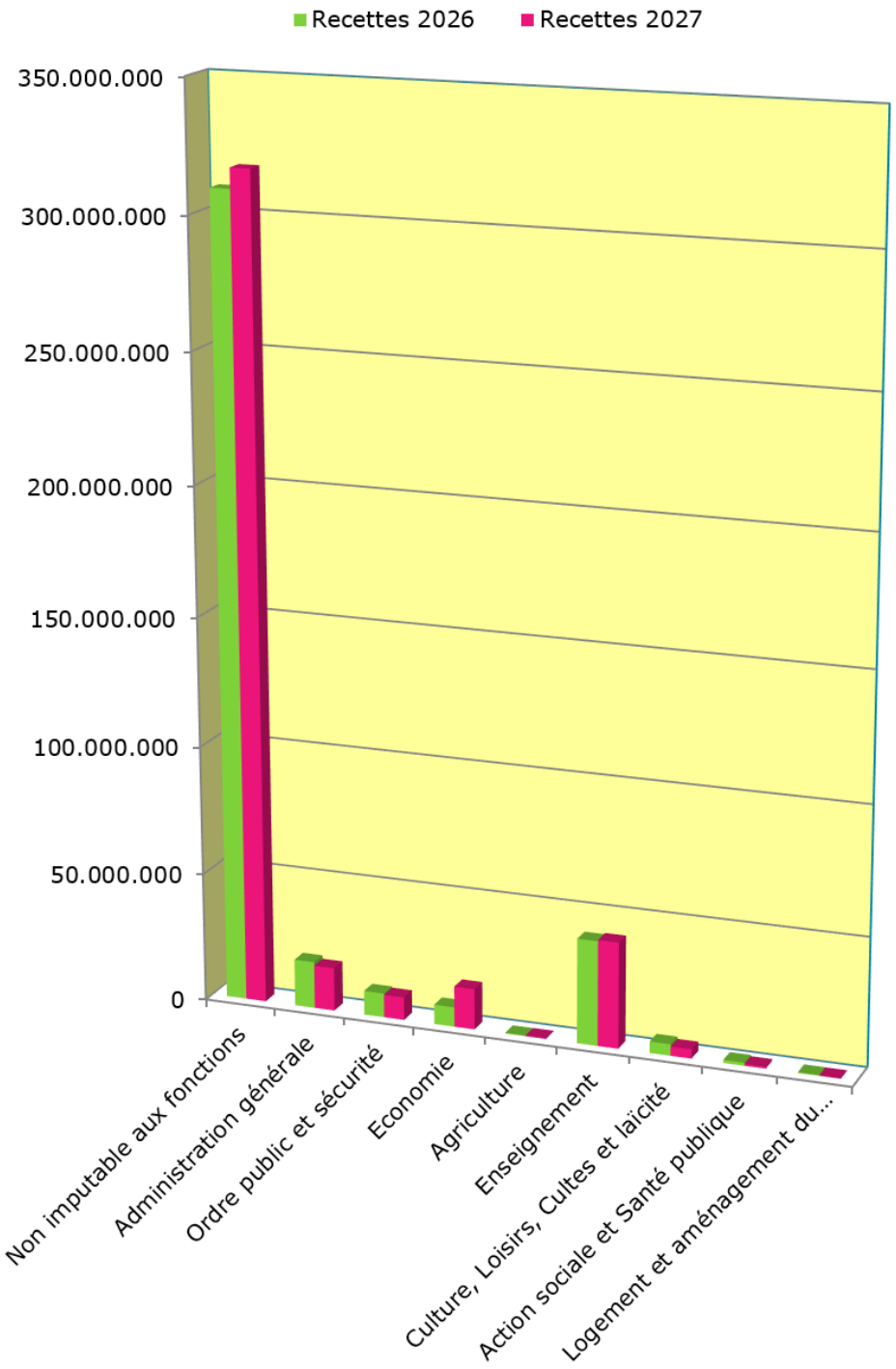
Soit un total de **389.357.963,05 €**

Comparativement au budget initial de 2026 (365.274.154,10 €), les dépenses augmentent globalement de **6,59 %**.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en boni de **15.456.854,66 €**.

Le résultat global de l'exercice 2027, intégrant le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2026 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **31.791,71 €**.

Vue générale du budget ordinaire par fonction



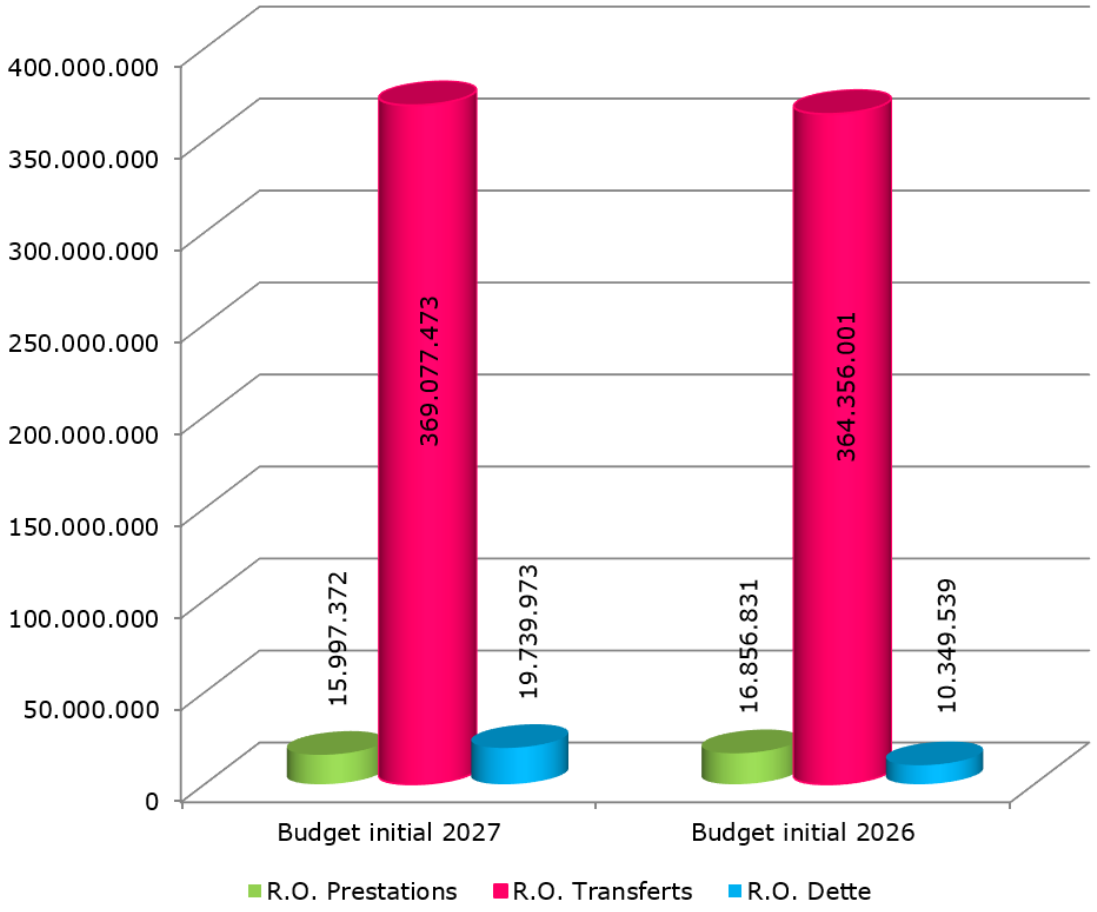
RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la province des revenus réguliers.

Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

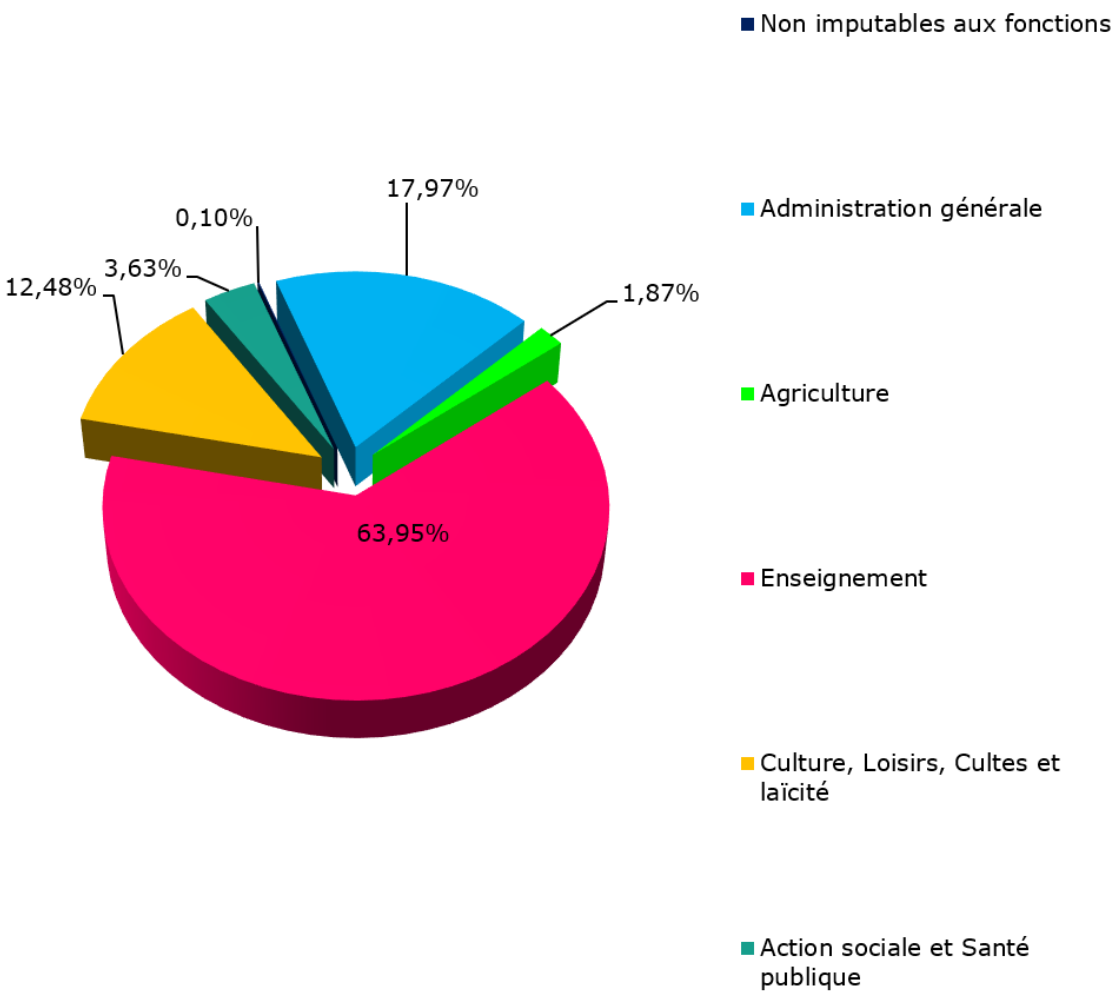
1. Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires, ...

Evolution des recettes ordinaires



RECETTES DE PRESTATIONS

Recettes de prestations par fonction



Les recettes de prestations représentent 3,95 % des recettes ordinaires au budget 2027, contre 4,30 % au budget 2026.

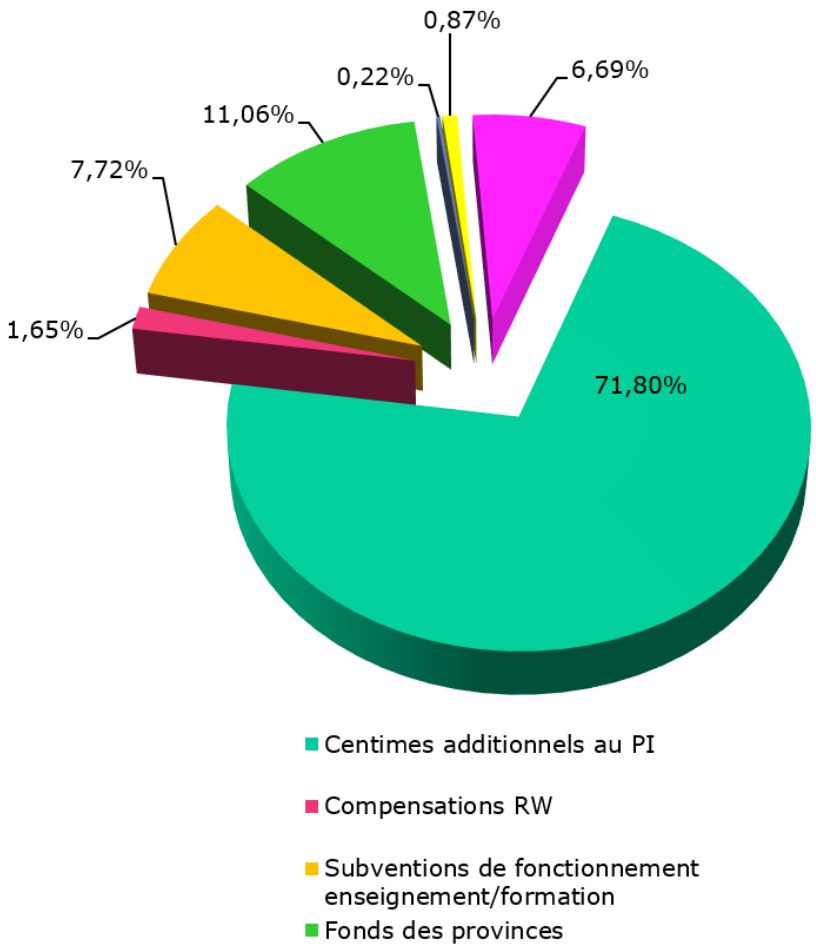
RECETTES DE TRANSFERTS

Les recettes de transferts représentent 91,17 % des recettes ordinaires au budget 2027 et sont en augmentation de 3,38 % par rapport au budget 2026.

Le graphique ci-après permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

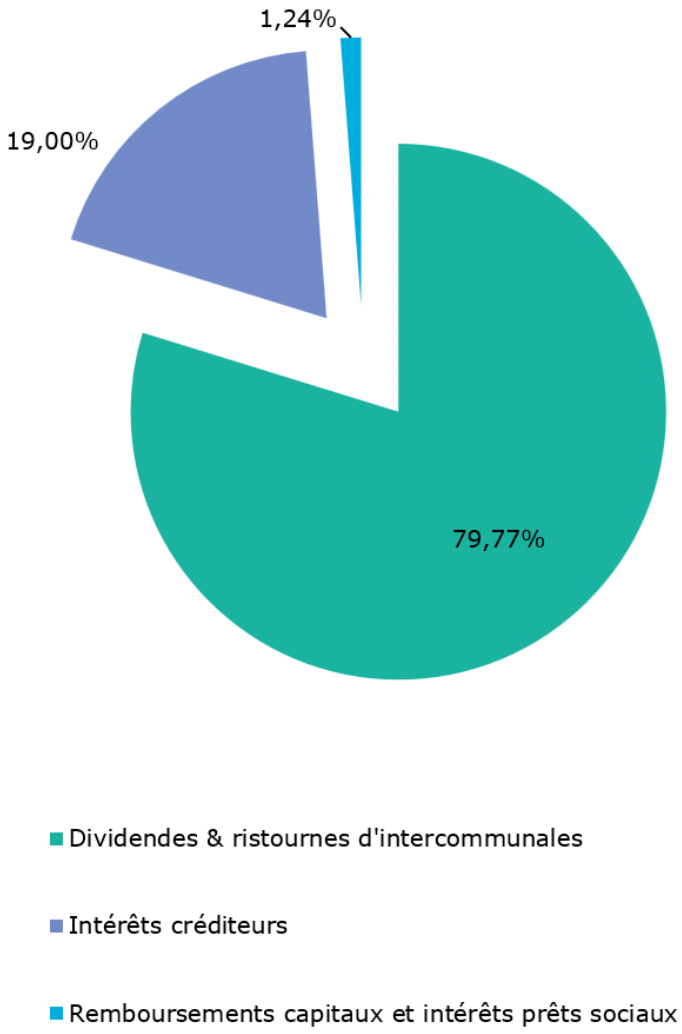
Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé à 1750.

Répartition des recettes de transfert par nature



RECETTES DE DETTE

Répartition par nature

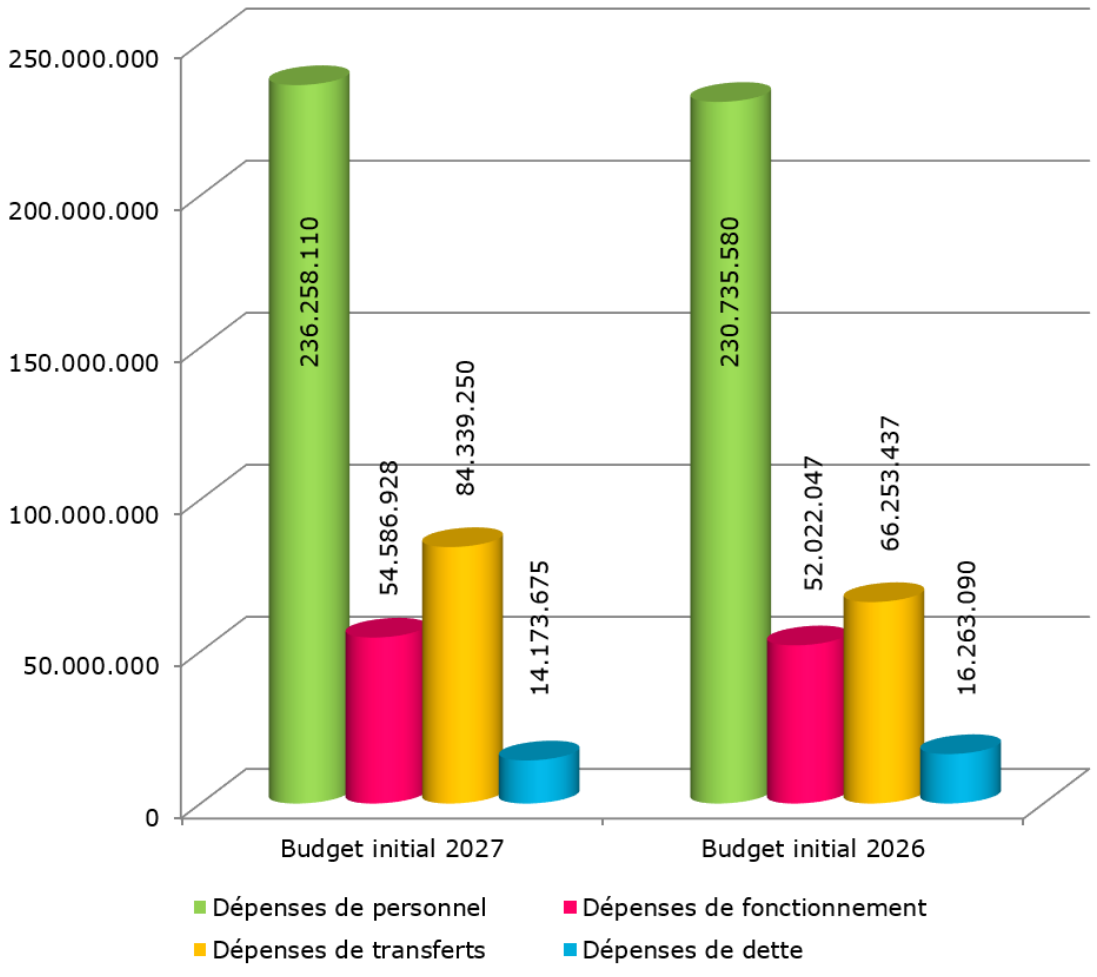


Les recettes de dette représentent 3,95 % des recettes ordinaires au budget 2027 contre 2,64 % en 2026.

DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

1. Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSS, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence, la cotisation de responsabilisation, les cotisations pour le second pilier de pension, ...
2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments, ...
3. Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers ainsi que le financement des zones de secours.
4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.

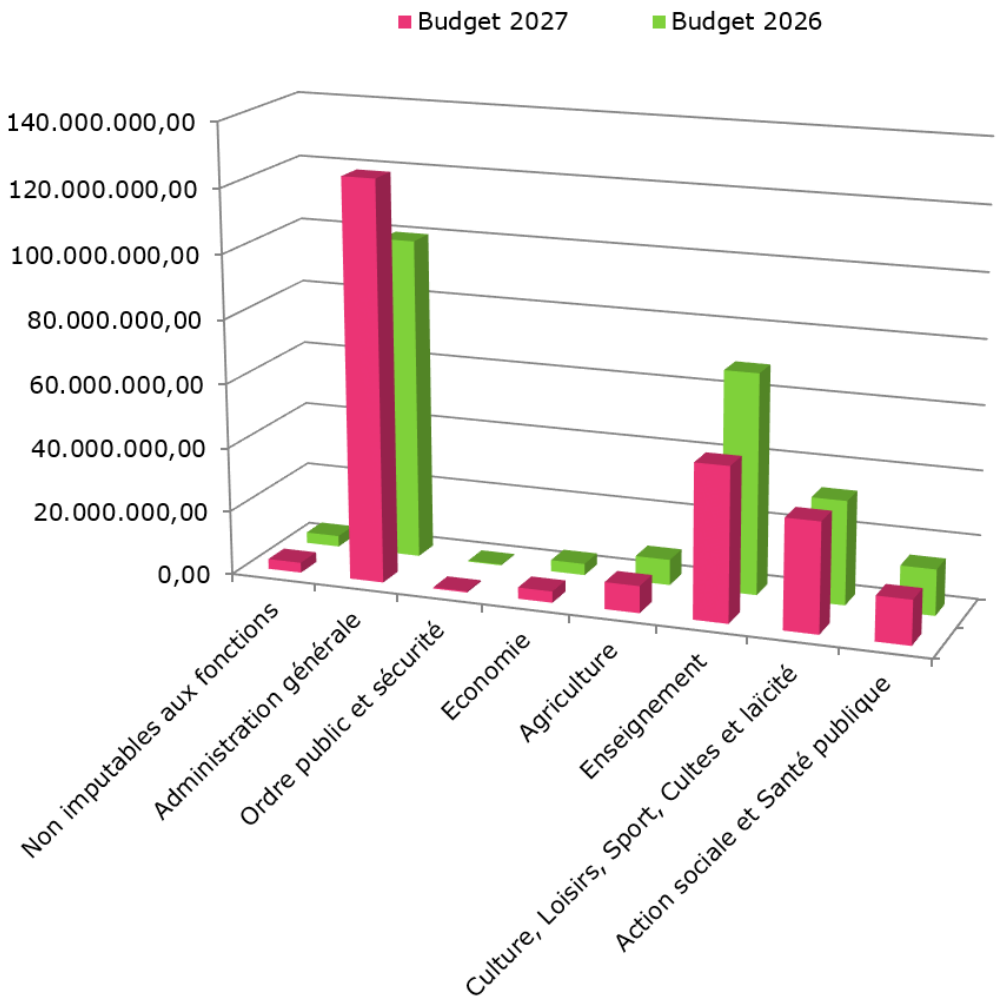


DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent 60,68 % des dépenses ordinaires au budget 2027 (63,17 % à l'initial 2026)

En valeur nette et sans tenir compte du personnel enseignant subventionné, les dépenses de personnel augmentent de 2,39 % par rapport au budget initial 2026.

Evolution des dépenses de personnel



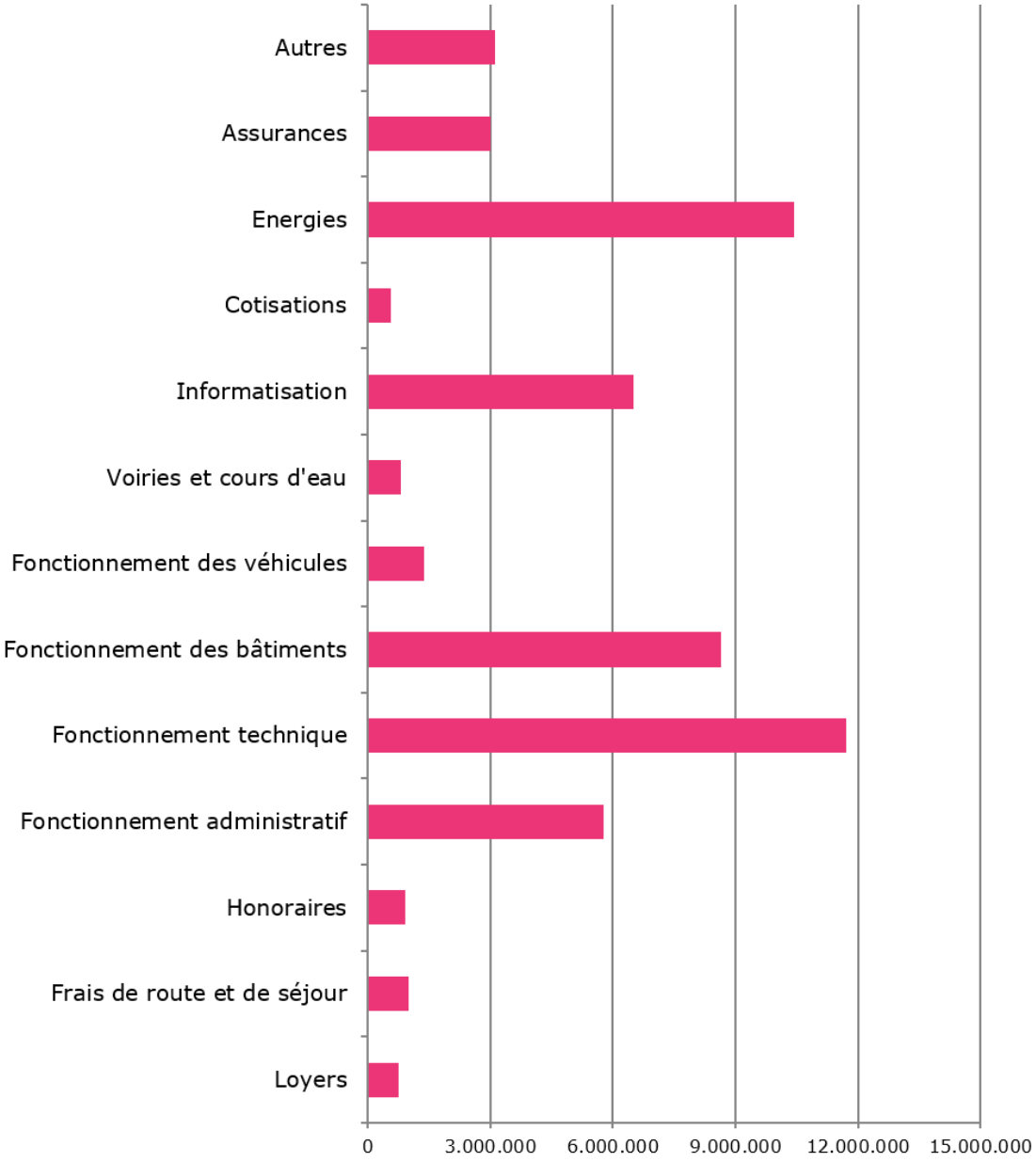
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **54.586.928,00 €** et représentent **14,02 %** des dépenses ordinaires du budget 2027.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- de pouvoir les maîtriser au mieux ;
- de rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

L'importance relative par nature des dépenses provinciales se présente comme suit :

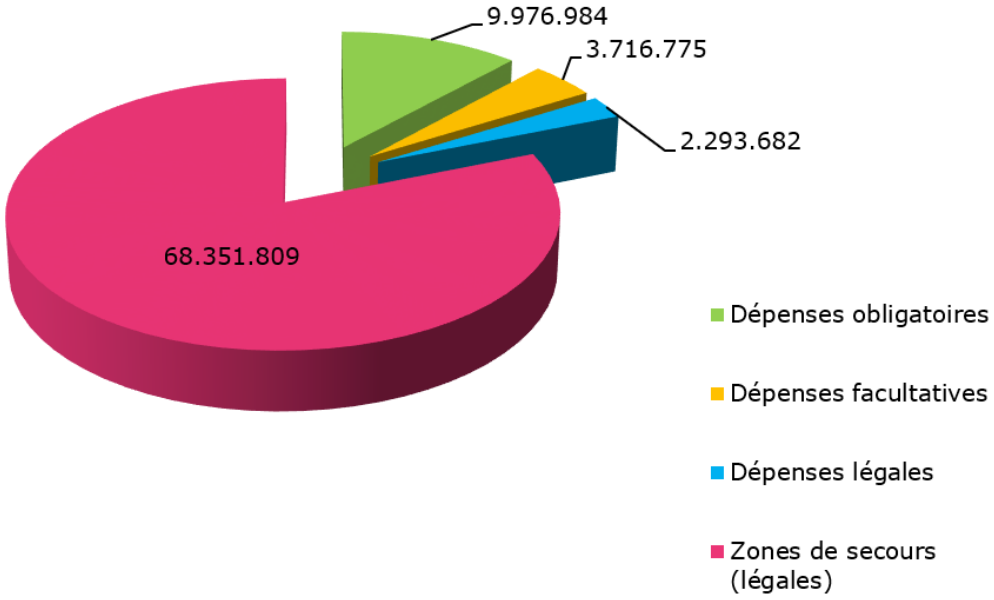


DEPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts sont de 3 types :

- obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat),
- légales car imposées par des voies légales ou décrétales,
- facultatives.

Les dépenses de transferts s'élèvent à **84.339.250,05 EUR** et représentent **21,66 %** des dépenses ordinaires.



La reprise du financement des 6 zones de secours imposée par la Région wallonne augmente fortement nos dépenses légales.

L'intervention 2021 s'élevait à 19.793.949 €.
L'intervention 2022 s'élevait à 27.018.040 €.
L'intervention 2023 s'élève à 34.470.948 €.
L'intervention 2024 s'élève à 41.670.490 €.
L'intervention 2025 s'élève à 51.017.896,77 €.
L'intervention 2026 s'élève à 56.796.085,39 €.
L'intervention 2027 s'élève à 68.351.809,05 €.

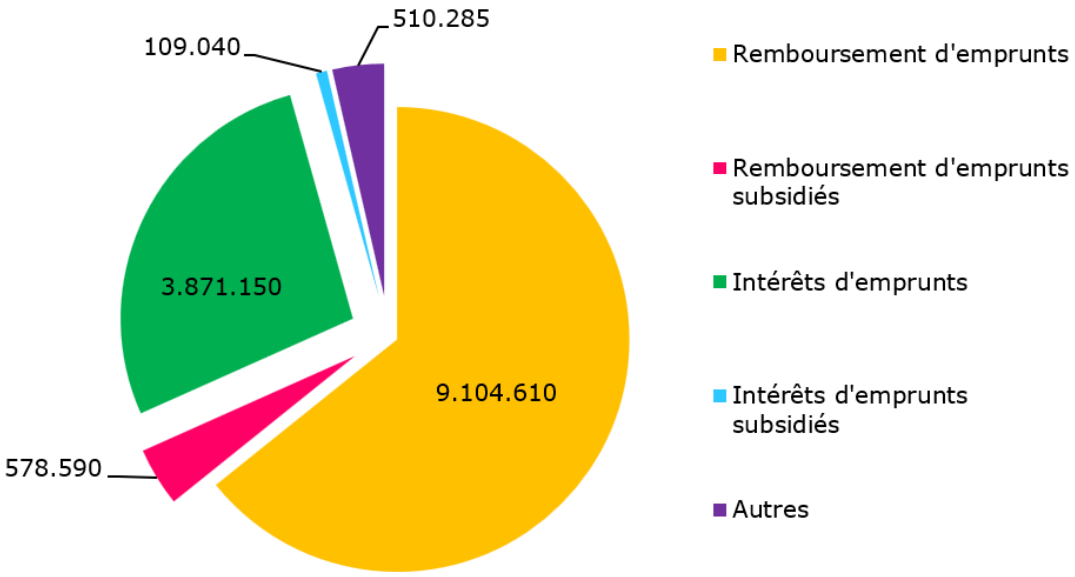
DEPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 3,64 % des dépenses ordinaires au budget 2027, contre 4,45 % au budget 2026.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2027, dont le montant est au budget initial de **18.620.000,00 EUR**,
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts et billets de trésorerie contractés par la Province,
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2023 et antérieures.

Répartition des dépenses de dette par nature



BUDGET EXTRAORDINAIRE

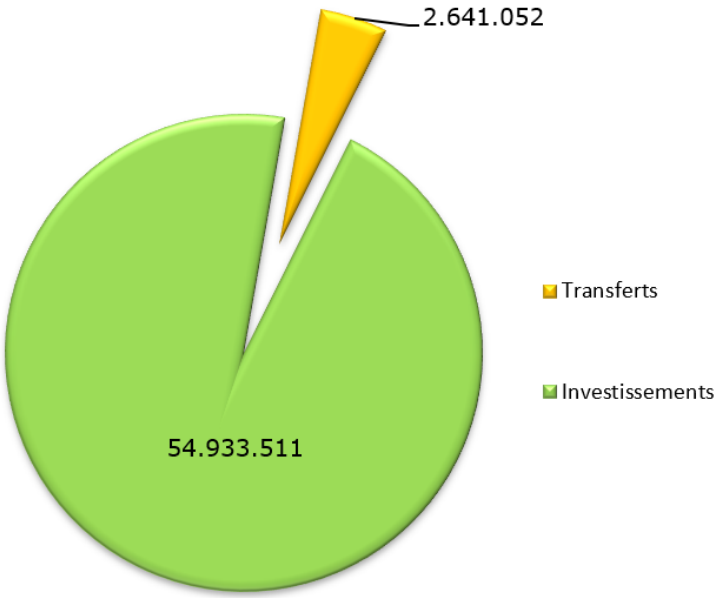
PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2027

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples : intervention dans des projets supra communaux, parking d'*éco voiturage*, participation obligatoire pour les édifices classés, ...
2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés, ...
3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations.

Le montant total de ces dépenses s'élève à **57.574.563,00 EUR**, se répartissant de la manière suivante :

Dépenses extraordinaires



Le plan d'investissements 2027 est financé comme suit :

- Recettes d'investissements 39.050,00 €
- Subsides 2.100.000,00 €
- Emprunts 18.620.000,00 €
- Prélèvements sur le BO 36.840.000,00 €
- Boni présumé des exercices antérieurs 17.492,93 €

Globalement, le budget extraordinaire 2027 est présenté en boni de 16.979,93 €.